



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL De la Ville de LA MURE

LE CADRE ORGANISATIONNEL

Collectivité territoriale porteur du projet :	Commune de La Mure
Date présentation du projet :	
Nom du correspondant :	Nicole CRAVELLO
Fonction :	Directrice de l'Action sociale, de l'Enfance et des Affaires scolaires
Adresse :	CCAS – Av. Docteur Tagnard 38 350 La Mure
Adresse électronique :	nc.caslamure@orange.fr

PREAMBULE

Dans le département de l'Isère à 40 kilomètres au sud de Grenoble en direction de Gap, au sein du massif du Taillefer et aux portes du parc des Ecrins, le plateau matheysin est situé à 900 mètres d'altitude. La beauté des panoramas, la diversité des activités sportives, la richesse historique et culturelle en font un lieu de vie privilégié. Petite ville de montagne comptant 5200 habitants, la ville de La Mure en constitue le cœur administratif et financier.

En raison de son rôle de centre bourg du plateau matheysin, la commune de La Mure compte sur son territoire quatre écoles primaires dont une privée, deux collèges, dont un privé, un lycée et un lycée d'enseignement professionnel privé.

Les écoles maternelles et élémentaires relevant de la compétence et de la responsabilité de la ville de La Mure sont au nombre de 4 :

- L'Ecole maternelle PEROUZAT
- L'Ecole élémentaire des CAPUCINS
- Les écoles maternelle et élémentaire des BASTIONS réunies sur un même site mais ayant chacune sa propre direction

2 ECOLES MATERNELLES

PEROUZAT		BASTIONS	
Petite section	24	Petite et moyenne section	26
Moyenne	25	Petite et Moyenne section	26
Grande section	24	Grande section	22
TOTAL	73	TOTAL	74

2 ECOLES ELEMENTAIRES

BASTIONS		CAPUCINS	
CP	25	CP	20
CE1	19	CE1	26
CE2	26	CE1 et CE2	23
CM1	25	CE2 et CM1	23
CM2	25	CM2	27
TOTAL	120	TOTAL	131

L'effectif des enfants scolarisés dans les écoles municipales pour l'année scolaire 2014/2015 est donc de 397 enfants.

Il est important de souligner deux caractéristiques :

- 61 enfants scolarisés dans les écoles municipales ne sont pas murois soit pour des raisons liées à l'absence d'établissement scolaire sur leur commune de domiciliation soit pour des raisons liées aux contraintes professionnelles des parents qui ont bénéficié d'une dérogation
- 12 enfants scolarisés en CLISS

La Ville de La Mure a mis en place la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014. Les choix retenus pour la mise en œuvre de cette réforme sont le fruit de nombreuses réunions de travail entre les élus municipaux, les équipes enseignantes et les parents délégués. La ville de La Mure étant le centre bourg du plateau matheysin et accueillant de nombreux enfants de communes extérieures, les maires de ces communes ont été associés. Afin de construire un projet riche et divers, le directeur du centre aéré, les directeurs des équipements culturels, les associations locales notamment sportives ont été sollicités. L'ensemble des personnels municipaux travaillant dans les écoles, notamment les atsems, l'ETAP, la responsable de l'ABCDC, la DUMISTE et le personnel de cantine ont été associés.

C'est l'ensemble de ce travail qui est le socle du présent projet éducatif territorial et fait de ce document un véritable élément structurant le partenariat institutionnel et associatif communal.

ELABORATION DU PEDT

Lors de la première réunion de concertation qui a eu lieu le 20 novembre 2013, la municipalité a exposé aux parents les tenants et aboutissants de la réforme afin que tous les participants aient le même niveau d'information.

A l'occasion de cette rencontre, il a été demandé que chacun exprime ce qu'il attendait de la réforme. Face à la diversité et au nombre des demandes, la Ville s'est engagée à chiffrer l'ensemble des demandes et de communiquer ces données à l'ensemble des participants. Cela a été fait par courrier daté du 10 décembre 2013.

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 18 février 2014 avec les parents d'élèves, de débats en caisse des écoles et de réunions internes avec les personnels municipaux travaillant dans les écoles, ont été arrêtés :

▪ **les principes d'organisation suivants:**

- La ½ journée supplémentaire serait le mercredi matin
- Les atsems seraient présentes le mercredi matin
- Il n'y aurait pas de cantine le mercredi midi
- Maintenir des temps de garderie pour les parents qui travaillent
- Ne pas supprimer l'aide aux devoirs mise en place par la municipalité même si celle-ci ne doit pas intervenir pendant les TAP
- Recentrer le temps pédagogique sur les enseignements fondamentaux mais ne pas supprimer complètement les activités sportives ; notamment demande forte du maintien des sorties ski
- Tout faire pour que les horaires scolaires et périscolaires soient réguliers
- Le caractère payant des TAP mais à un prix raisonnable

▪ **Les objectifs à atteindre :**

- Privilégier le bien-être de l'enfant
- Proposer des activités périscolaires de qualité et variées tant dans le domaine socio-culturel que dans le domaine sportif
- Diversifier les temps de loisirs éducatifs des enfants afin qu'ils ne fassent pas toujours la même activité tout au long de l'année
- Organiser des groupes d'activités avec des enfants ayant des tranches d'âge homogène
- Apporter à tous les enfants des expériences et des activités complémentaires de celles qu'ils rencontrent, soit dans leur famille, soit à l'école
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique

L'organisation proposée a été présentée et actée lors d'un conseil d'école exceptionnel le 3 juin 2014 regroupant tous les enseignants et les parents d'élèves délégués des quatre groupes scolaires de la commune (cf. PJ n°1)

Si les différentes réunions ont permis d'arrêter des principes d'organisation et des objectifs partagés par l'ensemble des participants, la mise en œuvre a été rendue difficile par un certain nombre de contraintes inhérentes au plateau matheysin.

- **Le recrutement d'animateurs qualifiés en nombre suffisant**
- **La difficulté d'adapter les locaux** pour que les différents groupes puissent participer à leurs activités sans gêner les autres ; en effet, les salles de classe ne sont pas forcément adaptées au type d'animation proposée.
- La difficulté pour les enfants non domiciliés à La Mure et ne souhaitant pas participer aux TAP mais ne pouvant pas rentrer chez eux faute de **transport scolaire**.

LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

✓ TEMPS SCOLAIRE

Ecoles Pérouzat et Capucins

	Matin	Pause	Après-midi	TAP
Lundi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	
Mardi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-15h	15h-16h30
Mercredi	8h30-11h30			
Jeudi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	
Vendredi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-15h	15h-16h30

Ecoles Bastions

	Matin	Pause	Après-midi	TAP
Lundi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-15h	15h-16h30
Mardi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	
Mercredi	8h30-11h30			
Jeudi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-15h	15h-16h30
Vendredi	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	

✓ **TEMPS DE GARDERIE PERISCOLAIRE :**

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour tous les groupes scolaires, les horaires de garderie sont :
 - 7h45-8h30
 - 11h30-11h45
 - 16h30-17h30

- Les mercredis, pour tous les groupes scolaires, les horaires de garderie sont :
 - 7h45-8h30
 - 11h30-11h45

✓ **ACTIVITE EXTRASCOLAIRE DEJA EXISTANTE ET AMENAGEE**

Il existe depuis la rentrée de septembre 2009, un Centre de loisirs accueillant les enfants les mercredis toute la journée et pendant les vacances scolaires.

La mise en œuvre du PEDT se fait en lien avec le centre aéré puisque depuis la rentrée scolaire 2014, la ville de La Mure en accord avec E-maj propose de faire l'accueil du centre de loisirs, le mercredi après-midi dans des salles mises à disposition à l'école des Bastions.

E-maj assure la prise en charge des enfants inscrits dès la sortie de l'école à 11h30 et ce quel que soit le groupe scolaire et assure l'acheminement sur le groupe scolaire des Bastions, la fourniture du repas et l'accueil l'après-midi.

Cette nouvelle formule d'accueil a été proposée aux parents afin de faciliter la nouvelle organisation du mercredi.

✓ **NOUVELLES ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DES TAP**

Les activités périscolaires doivent permettre aux enfants scolarisés sur la commune de découvrir des activités aussi bien socio-culturelles que sportives.

Afin de garantir une découverte la plus variée possible, tout en créant des groupes d'âge homogène, le choix a été fait d'organiser les TAP en 5 cycles liés au rythme des vacances scolaires :

- Cycle 1 : Rentrée des classes / vacances de la Toussaint
- Cycle 2 : Rentrée des vacances de la Toussaint / vacances de Noël
- Cycle 3 : Rentrée des vacances de Noël / vacances de février
- Cycle 4 : Rentrée des vacances de février / vacances de Pâques
- Cycle 5 : Rentrée des vacances de Pâques / fin de l'année scolaire

Le principe d'encadrement arrêté est de :

- 1 animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants âgés de plus de 6 ans

Le mode d'inscription :

L'inscription se fait à l'avance avec la possibilité d'inscrire l'enfant par cycle ou à l'année. La Mairie affecte les enfants dans les différents ateliers en respectant l'âge, le rythme de l'enfant et s'engage à ce que ceux-ci puissent participer aux différentes activités proposées en cours d'année. Pour les enfants inscrits aux 2 TAP de la même semaine, l'une des activités est à caractère sportive, la seconde à caractère socio-culturel.

La fiche d'inscription est disponible au service scolaire situé dans le bâtiment du CCAS ou sur le site internet de la commune.

Les tarifs:

Les activités proposées lors des TAP sont payantes. Les tarifs sont affichés dans les écoles, au service scolaire et sur le site internet.

Dans un 1^{er} temps, sur un effectif potentiel de 397 enfants et donc le recrutement de 25 animateurs, la ville de La Mure a arrêté les tarifs suivants :

- Tarif pratiqué pour les 1^{ers} et 2^{ème} cycle :

2 € par séance et 1.50 € à partir du 2^{ème} enfant afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses

4 € par séance pour enfant non murois et 3.00 € à partir du 2^{ème} enfant. Cela concerne potentiellement 50 enfants.

Néanmoins, afin de permettre à tous les enfants de participer, 2 principes ont été mis en œuvre :

- Les enfants des communes partenaires de la ville de La Mure pour le financement de l'école de musique bénéficient des tarifs murois ; cela concerne 8 communes et pour l'année 2014/2015 potentiellement 22 enfants.
- Un courrier a été adressé à l'ensemble des Maires ayant un enfant scolarisé dans les écoles muroises pour leur proposer de participer financièrement à la mise en place de ses activités afin que le tarif murois puisse être proposé aux enfants de leur commune. 5 communes ont souhaité participer.

Ce tarif extérieur concerne donc 5 communes et 13 enfants.

Sur les 7 premières semaines, les 2 premières ont été gratuites afin de tenir compte de la mise en route.

- Tarifs pratiqués depuis le 1^{er} janvier 2015 :

Les élus municipaux s'étaient engagés à diminuer le prix si, à l'usage, ils constataient que cela était possible après un premier bilan sur le 2 premiers cycles et en fonction des effectifs. Cela a été entériné dès le 20 janvier à l'occasion d'une réunion avec les parents d'élèves à savoir désormais :

1.50 € par séance et 1 € à partir du 2^{ème} enfant

3 € par séance pour enfant non murois et 2.00 € à partir du 2^{ème} enfant

Présentation des parcours TAP

- ✓ **Loisirs créatifs** : ateliers permettant aux enfants de réaliser des objets à base de tissus, de collage, de découpage... pour développer leur agilité, leur esprit créatif et l'envie de faire des choses de leurs mains.
- ✓ **Ecole de Musique** : découverte des instruments notamment du saxophone avec l'acquisition de saxophones adaptés pour les enfants et apprentissage de quelques notions de solfège afin de leur faire découvrir la musique.
- ✓ **Multisports** : activités diverses autour des jeux de ballons afin de donner le goût aux enfants de pratiquer des activités sportives collectives
- ✓ **Eveil corporel musical** : principalement dans les maternelles afin de permettre aux plus petits de développer leur agilité et la maîtrise de leurs gestes
- ✓ **Ludothèque** : activités autour des jeux de sociétés pour réapprendre aux enfants à jouer ensemble à des jeux traditionnels
- ✓ **Atelier autour du livre** : à partir d'un livre, comment imaginer des illustrations ou une fin différente afin de développer l'imagination des enfants et leur apprendre à la mettre en mots ou en dessins.
- ✓ **Tennis** : découverte de ce sport autant individuel que collectif et de l'entraînement physique lié à cette pratique ainsi que des règles du jeu.
- ✓ **Médiathèque** : atelier de lecture dédié aux enfants de maternelles pour leur faire découvrir de belles histoires, leur permettre un temps de calme et développer leur envie de lire des livres.

- ✓ **Découverte de l'objet mystère** : en lien avec le musée municipal, chaque séance est dédiée à un objet d'art, son histoire, sa symbolique pour donner le goût de l'art aux enfants et développer leur curiosité.
- ✓ **Jardinage/herbier** : atelier permettant aux enfants de maternelles de découvrir la nature pour leur donner l'envie de s'y intéresser et de développer leur envie de la préserver.
- ✓ **La sieste** : pour les plus petits qui en ont besoin, la sieste qui commence à 13h30 peut dépasser sur le temps TAP afin de respecter le rythme de chacun d'eux.

Effectif des enfants participants :

1^{er} cycle :

397 enfants scolarisés

- 120 inscriptions entre trois et cinq ans
- 190 inscriptions niveau primaire

224 enfants dont 46 enfants inscrits une fois par semaine.

L'équipe d'animateurs et d'intervenants extérieurs nécessaires dans le cadre des TAP s'élève à 12

ECOLE MATERNELLE PEROUZAT

Activités proposées :

- Eveil corporel
- Activités manuelles / jeux

	1^{er} Cycle	2^{ème} Cycle	3^{ème} Cycle
Mardi	30 élèves	22 élèves	24 élèves
Vendredi	22 élèves	17 élèves	19 élèves

ECOLE ELEMENTAIRE CAPUCINS

Activités proposées

- Mardi
 - Multisports
 - Tennis
 - Danse
 - Ecriture / livre
- Vendredi
 - Multisports
 - Loisirs créatifs
 - Ludothèque
 - Musique

	1 ^{er} Cycle	2 ^{ème} Cycle		3 ^{ème} Cycle
Mardi	43 élèves	40 élèves	Mardi	41 élèves
Multisports	10 élèves	14 élèves	Musée	14 élèves
Tennis	7 élèves	10 élèves	Sport / Tennis	10 élèves
Danse	14 élèves	11 élèves	Danse	5 élèves
Ecriture / livre	12 élèves	5 élèves	Eveil Musical	12 élèves
Vendredi	47 élèves	45 élèves	Vendredi	44 élèves
Multisports	14 élèves	9 élèves	Livre / art plastique	12 élèves
Loisirs créatifs	11 élèves	8 élèves	Loisirs créatifs	11 élèves
Ludothèque	12 élèves	14 élèves	Ludothèque	7 élèves
Musique	10 élèves	14 élèves	Musique	14 élèves

BASTIONS MATERNELLE

Activités proposées :

- Eveil corporel
- Jardinage / herbier
- Activités manuelles / jeux

	1 ^{er} Cycle	2 ^{ème} Cycle	3 ^{ème} cycle
Lundi	43 élèves	22 élèves	27 élèves
Jeudi	25 élèves	22 élèves	29 élèves

BASTIONS ELEMENTAIRE :

Activités proposées :

- Lundi
 - Multisports
 - Tennis
 - Danse
 - Musique
- Jeudi
 - Multisports
 - Loisirs créatifs
 - Ludothèque
 - Ecriture / livre

	1^{er} Cycle	2^{ème} Cycle		3^{ème} Cycle
Lundi	49 élèves	50 élèves	Lundi	45 élèves
Multisports	14 élèves	14 élèves	Eveil Musical	10 élèves
Tennis	10 élèves	13 élèves	Sport / Tennis	14 élèves
Danse	14 élèves	9 élèves	Danse	13 élèves
Musique	11 élèves	14 élèves	Musique	8 élèves
Jeudi	51 élèves	54 élèves	Jeudi	52 élèves
Multisports	13 élèves	14 élèves	Musée	13 élèves
Loisirs créatifs	10 élèves	14 élèves	Loisirs créatifs	11 élèves
Ludothèque	14 élèves	14 élèves	Ludothèque	14 élèves
Ecriture / livre	14 élèves	12 élèves	Livre / Art plastique	14 élèves

Pour plus de détails, le règlement intérieur des activités périscolaires est joint en annexe

D'autres ateliers seront proposés en cours d'année

EVALUATION DU PEDT

Le PEDT testé sur cette première année de mise en œuvre de la réforme des TAP est renouvelé pour l'année 2015/2016 afin de pouvoir en dégager un bilan sérieux. Il est signé pour une durée d'1 an.

Il sera évalué à l'occasion de réunions auxquelles participeront des élus et les services municipaux concernés, des parents d'élèves, les directeurs d'écoles et les animateurs participants aux activités. Des représentants de ces divers groupes seront désignés afin de constituer un comité de suivi.

A partir de cette évaluation, des réajustements pourront modifier le projet initial.

Les indicateurs

- Indicateur quantitatif:
Bilan des effectifs réalisé en fin de chaque cycle pour chaque TAP
Bilan financier
- Indicateur qualitatif : retour de l'appréciation des enfants, des parents et des animateurs sur la base d'enquêtes de satisfaction (cf. PJ n°2 et 3).